

Message

30325068 541251987210 541

(B1-176/379)-176-1/1-375-000375-A-2511240538022

LES FINS GOURMETS
29 PLACE DU FOIRAIL
46160 CAJARC

Contacts

📧 Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr

☎ **Service Clients**
05 81 31 85 06
Du lundi au vendredi de 8h à 18h

🔧 **Dépannage 24h/24**
05 81 91 35 07

✉ TSA 10019
46800 MONTCUQ CEDEX

🏠 **Accueil**
62 AVENUE Georges Clémenceau 46500
GRAMAT
Du lundi au vendredi de 9h à 12h, de 14h à 16h30

Votre facture du 25 novembre 2025

Compteur d'eau relevé le 12 septembre 2025

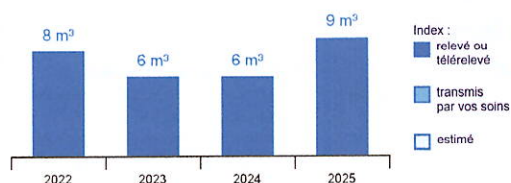
Votre consommation est de 9 m³

Montant prélevé le 29 décembre 2025 : 11,48 €

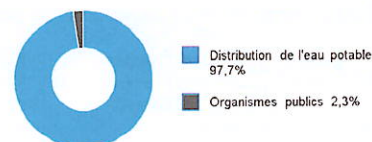
	€ TTC
Distribution de l'eau potable	157,78
COMMUNE DE CAJARC	
Organismes publics	3,70
Total facture	161,48
Mensualités déjà prélevées	-150,00
Montant à prélever	11,48

détail au verso

Evolution de votre consommation



Répartition de votre facture



Conformément à votre demande, le montant de cette facture sera prélevé à partir du 29 décembre 2025 sur votre compte numéro XXXXX076000.

Vous trouverez ci-contre votre nouveau calendrier de prélèvements. Ces sommes seront déduites de votre prochaine facture. Vous pouvez ajuster le jour et le montant de vos prélèvements depuis votre espace client, rubrique "Mes paiements".

Vos informations de prélèvement SEPA :

Identifiant du créancier (ICS) : FR86ZZZ003506

Référence unique de mandat (RUM) : S-3-5428016135-002499136-03

Date(s) de prélèvement	Montant(s)
10/02/2026	16,50 €
10/03/2026	16,50 €
10/04/2026	16,50 €
07/05/2026	16,50 €
10/06/2026	16,50 €
10/07/2026	16,50 €
10/08/2026	16,50 €
10/09/2026	16,50 €
09/10/2026	16,50 €
10/11/2026	16,50 €
Total	165,00 €

Adresse desservie :		Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information	
29 BD DU TOUR DE VILLE CAJARC		9 m³	033648	015 mm	17/09/2024 30	12/09/2025 39		
Votre facture en détail		Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume en m³	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Distribution de l'eau potable						149,56		157,78
Abonnement						134,65		142,05
Part Communale		2e semestre 2025				38,57	5,50	
		1er semestre 2026				38,57	5,50	
Part SAUR		2e semestre 2025				25,59	5,50	
		1er semestre 2026				31,92	5,50	
Consommation						14,91		15,73
Part Communale		Année 2025		9	1,0172	9,15	5,50	
Part SAUR		Année 2025		9	0,6397	5,76	5,50	
► Organismes publics						3,51		3,70
Consommation						3,51		3,70
Conso. eau potable (agence de l'eau)				9	0,3200	2,88	5,50	
Perf. réseaux eau potable (agence de l'eau)				9	0,0700	0,63	5,50	

Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 2,16 € / m3 soit 0,00216 € / litre

HT exonéré de TVA : 0,00 €
HT soumis à TVA : 153,07 €

TVA 5,50 % : 8,41 €
TVA sur les débits : 8,41 €

Total facture TTC : 161,48 €

➔ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Communale Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.	Part SAUR Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements	Part Organismes publics Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.	Gérez directement votre compte en ligne sur www.saurclient.fr
--	---	---	--

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984
Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits en utilisant le formulaire sur www.saur.com/mes-droits-rgpd ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles sur www.saurclient.fr.
Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

- Moyens de règlement
- Merci de tenir compte des délais postaux, entre 2 et 6 jours, lors de votre règlement
- ✓ Paiement par TIP

Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.
Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées :
Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par chèque

Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.

✓ Paiement par Internet

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr

✓ Paiement en espèces

Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.